

RESPONSABLE DU SERVICE JEUNESSE

CATÉGORIE C ou B

Missions principales du poste :

Sous l'autorité du directeur du pôle Action Éducative, organise et coordonne les actions du service, anime et pilote les activités

ACTIVITÉS PRINCIPALES	COMPÉTENCES REQUISES
- Participer à la définition des orientations stratégiques en matière de jeunesse - concevoir un projet pédagogique et organiser sa mise en œuvre - traduire en actions concrètes les objectifs du service auprès des 11/17 ans et les articuler avec les actions du SIJ en direction des 16/25 ans - Gérer et encadrer une équipe - recrutement - évaluation - Superviser les réunions et activités des agents du service - animer les réunions - définir des objectifs - Animer et valoriser la politique jeunesse - accompagner et conseiller les jeunes - mettre en place des animations - Piloter la gestion administrative et comptable - assurer la circulation de l'information - gérer la régie de recettes - participer à la préparation budgétaire - Animer des partenariats associatifs et institutionnels (établissements d'enseignement, DDCS, MLC...)	- Savoir : - Diplômes requis : BPJEPS (dont UC direction) - Capacités d'animation / gestion de groupe, Connaissance de : - l'environnement de la fonction publique territoriale des procédures des collectivités et de la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs, - des méthodes et outils d'analyse et de diagnostic, - des règles basiques budgétaires et comptables, recherches de subventions, - de l'outil informatique (libre office / open office et messagerie), - manager une équipe - Savoir-faire : - Évaluer la satisfaction des partenaires institutionnels, - Avoir des capacités rédactionnelles, - Rendre compte, - Rédiger des documents administratifs, - Travailler en équipe et en partenariat - Gérer les conflits - Savoir être : - Force de proposition - Esprit d'équipe - Faire preuve d'équité et de maîtrise de soi - Communiquant et transversal, - Autonome et organisé, - Impliqué et rigoureux, - Sens du service public et devoir de réserve

Particularités et contraintes :

- Travail les mercredis et les vacances scolaires,
- Participer ponctuellement aux manifestations dans lesquelles le service est impliqué, le week-end et les jours fériés si nécessaire
- Travail en bureau et déplacements fréquents sur le territoire - Réunions en soirée - Annualisé.
- Permis B (transport de jeunes)

Notifié le :

Signature :